

## Pas encore, mais au plus tard

LIRE LE RAPPORT du Conseil fédéral sur la politique extérieure, c'est faire le tour du monde dans son fauteuil. Le ton du guide n'est pas trop convenu, plutôt direct. L'itinéraire ne se limite pas à la face aimable du globe: l'insécurité, la pauvreté, la sous-alimentation sont visitées. C'est l'occasion à chaque fois de rappeler la bonne volonté de la Suisse, même la Fondation suisse solidaire est un objectif réaffirmé. Tout cela sans perdre de vue nos intérêts nationaux, bien sûr; le secret bancaire, une fois de plus, est décrété, avec une lourdeur butée, non négociable.

Ce parcours du monde est didactique aussi. Il tend à démontrer que les situations sont si diverses et nombreuses que le bilatéralisme s'épuiserait à vouloir apporter réponse à chacune. Or le multilatéralisme à l'échelle du monde renvoie à l'ONU. L'adhésion de la Suisse sera prochainement proposée par le Conseil fédéral. Il est long le chemin...

Au chapitre du multilatéralisme, le plus attendu était celui consacré à l'Union européenne. Le Conseil fédéral, une fois dévidé l'argumentaire bien connu, affirme deux choses:

- les négociations «ne pourront probablement pas être ouvertes au cours de la législature actuelle»;
- «une préparation soigneuse sur le plan de la politique inté-

rieure doit permettre au Conseil fédéral de prendre une décision sur l'ouverture de négociations d'adhésion à l'UE au plus tard au cours de la prochaine législature».

Pour la législature actuelle, le Conseil fédéral agit dans le cadre de sa compétence. Les arguments qu'il avance pour justifier son attermoisement sont de son choix. Mais avec quelle légitimité peut-il engager la prochaine législature? Trois ou quatre conseillers fédéraux du collège actuel ne seront plus en fonction. Le nouveau Parlement qui élira le Conseil fédéral (selon quelle formule?) sera lui-même

renouvelé. Sur quelle base démocratique le Conseil fédéral peut-il avec crédibilité engager le futur Conseil fédéral? L'échéancier n'a d'autre valeur que celle d'une prévision.

Pas inutile pourtant cet engagement. Les prochaines élections nationales

seront, à cause de cette promesse, dominées toutes entières par la question européenne. Les parlementaires seront tenus de répondre à cette question simple: éliront-ils un Conseil fédéral capable, majoritairement ou même unanimement, de tenir l'engagement que l'actuel gouvernement a pris?

Le renvoi de décision à la prochaine législature a donc d'ores et déjà ouvert, avec deux ans d'avance, la bataille électorale. Elle aura un enjeu. AG

*Avec quelle légitimité  
le Conseil fédéral  
peut-il engager la  
prochaine législature?*

# Y a-t-il un lien entre compétences professionnelles et intégration ?

*Une commission d'experts désignée par le Conseil fédéral préconise un système «à points» pour réguler l'arrivée de la main-d'œuvre étrangère: plus on est compétent professionnellement, plus on est intégré. Une conclusion démentie par une étude du Fonds national de la recherche.*

**L**A CONFÉDÉRATION LE sait depuis 1997: elle doit fixer de nouveaux objectifs en matière de politique migratoire. Pour des raisons économiques, politiques, sociales, morales même. A l'époque, des experts ont donc planché sur le sujet; et ont fini par préconiser un système d'admission dit «à points». L'idée est simple: plus on est professionnellement compétent, et mieux on est susceptible de s'intégrer. Heureusement une étude, réalisée par le Fonds national de la recherche scientifique, vient infirmer cette analyse.

## **Mettre l'accent sur les phénomènes dynamiques**

Dans les années soixante, rappellent les chercheurs, l'appel à la main d'œuvre étrangère visait à l'expansion des branches industrielles dans un contexte de pénurie de travailleurs, de stabilité des techniques et de production de masse. La main-d'œuvre n'était pas considérée comme un moteur de l'évolution économique, mais comme une sorte de «carburant» pour faire tourner la machine à plein régime.

L'évolution économique actuelle, par contre, conduit à l'établissement d'une nouvelle division internationale du travail. L'éclatement des économies nationales entraîne un recentrage de la production de chaque pays sur un nombre restreint de biens ou de services; pour un pays à hauts revenus comme la Suisse, ce recentrage s'effectue davantage par l'innovation qu'à travers la concurrence par les coûts. Cette transformation économique a modifié la nature des flux migratoires. Le rôle actuel de l'immigration dans les activités économiques, disent les chercheurs, n'a donc plus rien à voir avec la rigidification des structures économiques rencontrée dans les années soixante. Au contraire, la Suisse compte sur l'immigration pour agir sur le développement et la modernisation de l'économie suisse. La main-d'œuvre allogène tend à compléter les compétences des actifs autochtones. Ce qui démontre, selon les chercheurs, qu'il faut mettre l'accent sur le caractère dynamique des phénomènes migratoires (les capacités d'innovation par exemple) et non plus seulement sur

leur caractère statique (entre autres, les capacités d'intégration).

Ainsi, classer les candidats à l'immigration en fonction de critères de compétences revient à les différencier selon leur degré de désirabilité économique (soutien à l'innovation, contribution au développement des structures) et d'acceptabilité sociale (occupation d'un emploi, catégorie socioprofessionnelle élevée). Or, les chercheurs ont constaté que pour la main-d'œuvre immigrante, être hautement qualifiée, favoriser l'innovation, participer à l'accroissement de la productivité, contribuer au développement des structures économiques ne signifie pas encore s'intégrer socialement et culturellement: le degré d'intégration sociale et culturelle dépend notamment des projets migratoires des individus ainsi que de leur mode d'adaptation au nouveau contexte de travail et non à une prétendue «capacité», liée à un haut niveau de qualification. Bien sûr, on peut certes penser que des compétences professionnelles élevées débouchent sur une bonne intégration économique, elle-même suivie d'une intégration socioculturelle et linguistique de qualité. Mais les chercheurs ont aussi constaté que de nombreux migrants munis de faibles qualifications, exclus professionnellement, sont très bien intégrés. A l'inverse, d'autres migrants ont la possibilité financière d'organiser leur vie de façon tout à fait autonome, mais ne participent que peu à la vie sociale locale et n'apprennent pas la langue de la région d'accueil.

## **Rien de concret**

En fin de compte concluent les chercheurs, il ressort que l'amalgame «désirable/intégrable» et l'identité «non intégration/exclusion» reproduit le sens commun sans s'appuyer sur des faits concrets. Il faut «rappeler que la politique migratoire suisse se construit aussi comme une politique d'opinion, produit d'un compromis dépourvu de véritable analyse critique. Déterminée par l'opinion publique et les milieux économiques, elle est surtout destinée à atténuer les craintes des autochtones tout en satisfaisant les besoins des entreprises».

Source: *La Vie économique*, 11/2000.

# Le carnet du lait paysan

*Après les revendications salariales, voici venu le temps des revendications paysannes.*

**E**N AUTOMNE, LES feuilles tombent à peine plus vite que les revendications sectorielles. Les syndicats rassemblent leurs troupes à Berne et les paysans menacent de faire de même si la Confédération ne prête pas attention à leurs doléances.

Les associations paysannes restent inquiètes devant l'évolution de la politique de la Confédération. C'est que le monde agricole se transforme; nombre d'exploitations disparaissent (3500 cette année) et l'Office fédéral de l'agriculture continue à exercer une forte pression en vue d'une libéralisation du marché. L'Union suisse des producteurs (UPS) dénonce en particulier la volonté de la Confédération de faire chuter unilatéralement les prix agricoles suisses pour les rapprocher de ceux de l'Union européenne. Nous sommes encore loin de l'adhésion, disent les paysans, et les coûts de production suisses ne sont pas identiques à ceux de nos voisins (terrain, infrastructures, exigences écologiques). Arrêtons donc de nous imposer une adaptation brutale au marché européen. En opposition, les paysans demandent entre autres que soient indexés les paiements directs – qui

servent à rémunérer des prestations d'intérêt général et écologiques – sur l'évolution du coût de la vie. L'UPS rappelle que les revenus agricoles sont aujourd'hui inférieurs de 20% à ceux d'il y a dix ans, et cela malgré la disparition de bon nombre d'exploitations.

D'autre part, si la Confédération entend rapprocher les prix suisses des prix européens, elle n'a entrepris aucune démarche en vue de mener une politique de désendettement comparable à celle de l'Union. Or, en Suisse, l'endettement moyen des exploitations (plus de 40%) est le triple de celui des paysans de l'UE. Une situation financière qui étouffe nombre d'agriculteurs. Une politique de désendettement devrait être menée par la Confédération en collaboration avec les institutions bancaires qui partagent la responsabilité du niveau de l'endettement de l'agriculture.

Enfin, l'Union des producteurs suisses demande qu'on maintienne le prix-cible du lait et des céréales à leur niveau actuel. Les efforts du monde paysan en vue de généraliser la production intégrée ont porté leurs fruits sans que pour autant les prix à la consommation aient augmenté.

## Un peu de solidarité ne ferait pas de mal

La réforme agricole a été menée tambour battant, en Suisse plus encore que dans les autres pays européens. Reconnaissons aussi que les paysans helvétiques ont joui pendant près de cinquante ans d'une rente de situation généreuse financée par la Confédération. Mais vouloir forcer, comme le fait l'Office fédéral de l'agriculture, les paysans suisses à s'adapter aux coûts européens sans tenir compte des particularismes helvétiques menace, à terme, nombre d'exploitations. Il est donc légitime que les associations représentant les paysans revendiquent un accompagnement de la Confédération dans le processus de réforme.

Ajoutons néanmoins que si les paysans manifestent pour la sauvegarde des exploitations en danger, ils pourraient rejoindre alors les rangs de celles et ceux qui réclament une augmentation de salaire en fonction du coût de la vie, l'amélioration des conditions de travail, des salaires minimaux et des conventions collectives. Comme dans l'agriculture, par exemple. gs

## RÉCHAUFFEMENT DE L'ATMOSPHÈRE

# Les tergiversations de la communauté internationale

**A** LA CONFÉRENCE annuelle sur le climat qui s'ouvre à La Haye, la Suisse fait figure de bon élève. En effet, elle peut faire valoir une stabilisation de ses émissions de CO<sup>2</sup> au niveau atteint en 1990. De plus, elle dispose d'une législation autorisant l'introduction d'une taxe au cas où les mesures volontaires de réduction des émissions ne suffiraient pas.

Par habitant et par année – sept tonnes de CO<sup>2</sup> rejetées dans l'atmosphère –, notre pays se situe largement au-dessous de la moyenne des pays industrialisés (11 tonnes). Les efforts d'économie d'énergie n'expliquent pas

tout: l'absence presque complète d'une industrie lourde et la production électrique exclusivement hydraulique et nucléaire nous place d'emblée dans une situation favorable. La réduction des émissions d'origine industrielle est particulièrement remarquable, récession économique aidant. Par contre les émissions du trafic motorisé ne cessent d'augmenter: 8% pour les automobiles, 14% pour les poids lourds et 27% pour l'aviation. Si le rythme de croissance du trafic aérien se maintient au taux actuel, les émissions de CO<sup>2</sup> de ce secteur représenteront le tiers du total des émissions en 2020.

Or il faut savoir que les émissions dues au trafic aérien ne sont pas comptabilisées dans l'inventaire des émissions. Les Etats peinent à se mettre d'accord sur les méthodes de calcul d'un trafic essentiellement transfrontalier. D'autre part ces mêmes Etats répugnent à empoigner le dossier de la taxation du carburant pour avion, toujours libre de charge. Et c'est ainsi que tous les aéroports planifient leur extension afin de maîtriser une croissance forte du trafic aérien, croissance stimulée par un prix du pétrole beaucoup trop bas. jd

# Futur(e)s & Co

*Pour sa propre célébration, la Nouvelle Economie a désormais sa propre presse, en Suisse comme ailleurs. L'une et l'autre partagent le même style trendy, la même fascination pour le profit et les mêmes chances de durer... le temps du succès.*

COMME IL FALLAIT s'y attendre, la Nouvelle Economie (NE) ne se contente pas de générer seulement des profits rapides, des chutes soudaines, des start-up miraculeuses, avec moult jeunes loups et quelques anges. En effet, la NE se devait de sécréter ses propres chants, plus ou moins inconditionnels, sous la forme de périodiques spécialisés dont le lay-out et les innombrables pages publicitaires étouffent un contenu d'ailleurs pas très consistant. Le tout fait résolument moderne et cela suffit aux yeux des fabricants et des consommateurs desdits périodiques.

Modèle du genre, le mensuel *Red Herring* (au figuré, le perturbateur), paraissant à San Francisco, apporte sur plus de 300 pages par livraison des nouvelles et beaucoup de pub sur «le business des nouvelles technologies».

Plus près de nous, la rentrée de cet automne s'avère fructueuse: en octobre, *Le Temps* et *PME Magazine* produisaient ensemble *L'année de l'entreprise*, magazine de présentation plutôt modeste et de contenu helvético-romand relativement lucide, tiré à 100 000 exemplaires. Un mois plus tard sortait, plus ambitieux, le premier numéro de *Futur(e)s*, mensuel du Groupe AGEFI, publié en deux éditions, l'une pour la Suisse (120 000 exemplaires) et l'autre pour la France (190 300 exemplaires), avec 60% de contenu commun. Pour dix millions de francs suisses d'investissement, la diffusion totale devrait s'établir à 70 000 exemplaires au moins.

## Si un produit de mode devenait un produit durable

Avec un titre en forme de jeu de mots sur l'avenir et les options, *Futur(e)s* vise, selon son rédacteur en chef pour la France, François Camé, «au questionnement du futur et à la vérification des prémices de l'avenir [...] pour mieux le comprendre et le maîtriser». Tout aussi ambitieuse mais un peu moins jargonneuse, Danielle Hennard, rédactrice en chef de l'édition suisse, veut «décrypter les mutations en cours et les évolutions qui se dessinent». Il s'agit de «faire découvrir, sans complaisance, les nouveaux circuits, les nouveaux acteurs de cette mouvance naissante, le monde des nouvelles technologies, les mutations

des marchés boursiers, les changements structurels de la société». Bref, on veut nous «faire vivre ces nouveaux développements en Helvétie» (sic). Pour un magazine tourné vers le futur, cette désignation du passé vaut son pesant d'histoire – ou d'ignorance.

Le premier numéro de *Futur(e)s*, dont les sept rubriques ont toutes un titre en -(e) s (synergi(e) s, cadrag(e) s, stratégi(e) s, etc.), fatigue davantage par ses tics de langage et son style attendu que par sa présentation, exceptionnellement claire. *Futur(e)s* se distingue agréablement des publications contemporaines par une grande lisibilité, tant au niveau du lay-out que des caractères choisis. Ces derniers, produits croisés des familles Arial et Techno, sont bien choisis pour faire à la fois mode et plaisir.

On souhaite à *Futur(e)s* de survivre à la mode qui l'a suscité et de continuer à faire plaisir, pas seulement à ses rédacteurs bien sûr. Cette heureuse évolution pourrait se produire s'ils tiennent compte des sages considérations de leur rédactrice en chef qui pense que, dans le monde précipité et changeant d'aujourd'hui, «le problème majeur est le manque de recul, l'absence de repères. En réalité, personne ne sait de quoi l'avenir, même proche, sera fait».

Et voilà pourquoi votre économie est nouvelle. Et son futur, comme celui des publications qui y sont attachées, incertain. yj

## Tour de piste

COMBIEN Y A-T-IL de dialectes en Suisse? Selon le *Tages-Anzeiger* (8.11), les points de vue divergent: entre 10 et 1000 appartenant aux trois groupes principaux de l'alémanique.

A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> janvier prochain, *Le Journal Suisse de Médecine* (*Schweizerische Medizinische Wochenschrift*) sera remplacé par deux publications: *Swiss Medical Weekly* (SMV), journal purement scientifique en anglais, et *FMS-SMF* (*Forum Medical Suisse-Schweizerische Medizin-Forum*), en français et en allemand, «journal de haut niveau pour formation continue.»

cfp

# Sur le marché, l'armée-cliente

*Les anciennes régies fédérales ne se font plus entre elles de «cadeaux». L'armée y perd des avantages préférentiels.*

**A** QUELQUES JOURS D'UN vote qu'elle pressent favorable pour elle, l'armée se trouve pourtant bien seule dans sa fidélité à l'étendard fédéral. Elle déplore en particulier l'attitude de certaines de ses partenaires traditionnelles, les anciennes régies fédérales. Ces dernières, passées par la libéralisation et les restructurations, se comportent comme des entreprises sur des marchés concurrentiels et non plus comme des monopoles vis-à-vis de clients certes captifs mais considérés avec une certaine bienveillance.

## Un client comme les autres

Avec des CFF transformés en SA et une Swisscom introduite en bourse, les conditions et les relations commerciales ont bien changé. L'armée n'est désormais qu'une acheteuse de prestations parmi d'autres, dont les besoins particuliers ne bénéficient plus d'une prise en compte préférentielle. Pour

preuve, la vente des antennes de Loèche à une société américaine soupçonnée de liaisons dangereuses avec l'espionnage US.

Côté transport ferroviaire, les perspectives ne sont guère plus prometteuses: quid des transports de blindés et autres engins et matériels avec le nouveau mode de facturation au kilomètre ou avec la future collaboration internationale dans le secteur cargo? Faudra-t-il commander conducteurs et locomotives à Milan?

## Et Swissair dant tout ça?

La Poste de campagne se maintient, mais pour combien de temps? Et les usines d'armement «autonomisées», qui flirtent avec l'engrangement de bénéfices, vont-elles réaliser fidèlement les commandes spéciales et autres adaptations inspirées par le perfectionisme helvétique, cette coûteuse ver-

sion indigène du «nice to have»?

Et que dire de cet autre symbole à croix blanche sur fond rouge, notre Swissair nationale? La voilà qui louche à nouveau vers l'étranger, mais dans une position moins avantageuse: elle ne se présente plus sur le marché des compagnies aériennes comme une acheteuse potentielle mais s'inscrit sur la liste des transferts partiels pour une prise de participation par une grande et solide société de transport aérien — si ce genre de partenaire existe encore et trouve intérêt à mettre en cause le rêve de hub européen à Kloten.

Bref, ça globalise à tout va. Dans une mesure et à un rythme qui chagrinent les responsables de l'armée suisse, elle-même touchée par les réductions d'effectifs et de budget. La logique du libéralisme économique a des exigences au fond plus sévères que l'initiative socialiste et ses effets temporaires. Mais de cela, qui, dans les hautes sphères militaires, en conviendra? *yj*

## MARCHÉ DE L'EMPLOI

# Les laissés pour compte

*Toutes les statistiques ne sont pas roses.*

**L**E NOMBRE DE personnes actives augmente, celui du chômage diminue, tout le monde le sait. Les mesures de réinsertion sont en baisse et les Offices régionaux de placement réduisent leurs effectifs. Que de bonnes nouvelles, pourrait-on dire. L'Office fédéral de la statistique tempère l'analyse. Selon les résultats les plus récents, le deuxième trimestre de l'année 2000 a vu le nombre de personnes actives augmenter certes, mais très faiblement: par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, le total ne représente qu'une hausse de 0,4% contre 0,8% en 1999 ou même 1,8% en 1998. Et surtout, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Si les hommes actifs occupés sont de plus en plus nombreux (+ 0,7%), la progression des femmes

actives occupées reste constante (+ 0,1%).

En outre, les femmes restent les championnes du travail à temps partiel. C'est un problème si la durée d'activité n'est pas librement consentie. Or, on observe là des différences importantes entre les sexes. La proportion des hommes à temps partiel est la plus élevée dans les professions intellectuelles et scientifiques sans fonction dirigeante, tandis que les femmes à temps partiel sont proportionnellement les plus nombreuses parmi les ouvrières et les employées non qualifiées (79%). Et parmi les actifs travaillant à temps partiel, 11% souhaiteraient trouver un emploi à plein temps. Les disparités se cachent au niveau du degré de formation: moins on est formé et plus le temps partiel imposé est important.

Enfin, pour les actifs plus âgés, la situation ne s'est pas améliorée entre le deuxième trimestre 1999 et le deuxième trimestre 2000. Alors que dans tous les autres groupes d'âges, le taux de sans-emploi a baissé, il s'est accru de 2,6% à 2,8% chez les 55 à 61/64 ans. Et bizarrement, le taux de sans-emploi âgés s'est réduit chez les femmes, alors qu'il a augmenté pour les hommes. Plus généralement, si nous assistons à une baisse du nombre des sans-emploi et même des chômeurs de longue durée, on y relève une surreprésentation d'étrangers et de personnes peu qualifiées. Les personnes sans formation post-obligatoire représentent 38% des sans-emploi, et les personnes âgées 19%. Le socle incompressible des personnes difficilement réinsérables professionnellement n'a pas diminué. *gs*

# La responsabilité des chercheurs

***Dans le dernier épisode en date de la vache folle, les politiques sont tout naturellement en première ligne. Que peut-on dire du rôle des scientifiques dans cette affaire?***

EN 1986, DATE de l'apparition des premières vaches folles, on connaissait quelques encéphalopathies spongiformes (ES) transmissibles, notamment la tremblante du mouton et la maladie de Creutzfeld-Jacob. De cette dernière, on distinguait des formes sporadiques, rarissimes, et des formes iatrogéniques (en particulier transmission par électrodes infectées).

La tremblante du mouton était connue depuis 1732, avec un premier article scientifique en 1913 déjà. La transmission «latérale» entre moutons était admise, avec de grandes différences d'infectiosité selon les races. Mais jamais la tremblante n'avait, en deux cent cinquante ans, franchi la barrière des espèces. Ceci fut déterminant pour les scientifiques et les experts lorsqu'ils durent, en 1986, juger les dangers d'une nouvelle maladie, celle de la vache folle; ils conclurent que les risques pour l'être humain étaient minimes, en tablant sur l'hypothèse que les farines animales pour vaches avaient été dangereusement enrichies en mouton-à-tremblante. On comprit rapidement que la vache folle était une nouvelle encéphalopathie spongiforme transmissible – par exemple par des tests d'inoculation montrant que la vache folle ne se transmettait pas expérimentalement au hamster, tandis que la tremblante le faisait; mais on ne réévalua pas les dangers pour l'être humain jusqu'au drame de 1996 avec la publication sans équivoque d'un nouveau type de Creutzfeld-Jacob humain. On connaît la suite.

## **Dire l'incertitude**

On a amplement évoqué les erreurs des politiques, mais quelles furent – dans le cas anglais – les erreurs des scientifiques? Le premier défaut chronique, c'est que les connaissances scientifiques dont la société a besoin ne se fournissent pas en un tour de main. Communiquer cette incertitude (ici le non-danger probable d'une maladie inconnue à partir du non-danger d'une maladie connue, au moment où la théorie des prions était encore loin

de dominer) est une tâche difficile. Mais l'incertitude scientifique, en évolution rapide, ne doit pas mener à une mise en œuvre incertaine des mesures; or l'interdiction des farines animales produites à partir des vaches folles, l'abattage systématique des troupeaux, etc. ont été très mal «implémentées», sous prétexte du risque minimal affirmé par les chercheurs en 1986 (mais révisé rapidement).

Les scientifiques connaissaient cette non-mise en œuvre; ils se sont sinistres, du moins sont restés très discrets. Ils se sont tus, parce qu'ils n'avaient pas d'organisation ou de gouvernance, ils n'avaient pas de chef ESB; il y avait un manque de confiance entre les laboratoires intra muros du gouvernement et les laboratoires universitaires. Dernière erreur scientifique, les rapports d'experts, utilisés directement par le gouvernement comme caution de sa politique, n'ont pas été évalués, et ne montraient pas clairement sur quelles bases ou à partir de quelles méthodes les conclusions avaient été atteintes.

## **Clarifier les rôles**

Et aujourd'hui? L'autre extrême: après une première étape où des experts perdus dans des comités consultatifs, désorientés par des restructurations thatchériennes, influencés par la tremblante du mouton, fonctionnaient comme décideurs, vient une seconde où l'on débat aujourd'hui publiquement de l'infectiosité comparée des différents tissus comestibles ou des modalités de la campagne de dépistage de l'encéphalopathie spongiforme bovine: l'affaire de la vache folle montre maintenant en temps réel les rapports complexes qu'entretiennent les experts scientifiques et les décideurs politiques.

«Dans le meilleur des mondes de la science, dit Jean-Jacques Salomon, il faudrait clairement distinguer les trois fonctions: production de connaissances, expertise, décision». Aux scientifiques de faire avancer le savoir, quitte à reconnaître que celui-ci n'est pas définitif et ne peut l'être. Aux experts,

qu'ils soient ou non scientifiques, d'identifier les enjeux, quitte à affronter des opinions contraires sur le terrain d'une controverse publique. Aux politiques d'arbitrer et de trancher en s'exposant au contrôle et à la contestation du peuple. Or la confusion s'installe de nouveau: l'interdiction des farines animales n'était nullement ces derniers mois une priorité de santé publique. Elle l'est devenue, en quelques jours. Car, la complexité de la question imposait un travail de trois ou quatre mois. Mais tout s'est passé comme si le président ou le premier ministre français n'avaient plus besoin d'une analyse de risque scientifiquement fondée mais d'un simple feu vert leur permettant dans l'urgence une suspension temporaire et générale. *ge*

Sources: le Rapport «Phillips» qui fait magistralement le point sur l'affaire ESB anglaise peut être consulté sur [www.bseinqury.gov.uk](http://www.bseinqury.gov.uk); J.-Y. Nau, «Les experts bousculent les politiques», *Le Monde* 18 novembre 2000; J.J. Salomon, *Survivre à la Science*, Albin Michel, 1999.

## **Brèves**

PEUT-ON SE fier aux ordinateurs ou faut-il tout contrôler selon les méthodes archaïques enseignées à l'école de grand papa? La Direction de l'instruction publique et l'Office du personnel du canton de Berne ont distribué en octobre aux intéressés une fiche jaune sur le calcul de l'intérêt moratoire lors du paiement des arriérés de traitement: «[...] il est possible qu'à la suite de problèmes de programmation des erreurs aient été commises dans le calcul de l'intérêt moratoire. Si cela devait vous concerner, nous vous prions de ne rien entreprendre en particulier. Nous allons faire la liste des corrections à effectuer et celles-ci seront prises en considération dans le cadre du prochain décompte de traitement.» *cfp*

# Créer à Lausanne

## Entre culture in et culture off.

L'AMATEUR DE THÉÂTRE est gâté à Lausanne. Il a l'impression de vivre un âge d'or. Les spectacles présentés sont sans doute au meilleur niveau européen. Lausanne est sans l'ombre d'un doute, avec Paris, la capitale du théâtre francophone. Pendant ce temps, les professionnels locaux sont anxieux, ils multiplient pétitions et points de vue. «Un profond malaise» écrit l'un d'eux, Darius Peymiras, dans *24 Heures*. Il écrit même que «le résultat [...] est catastrophique, un formidable gâchis [...] pour la vie théâtrale locale».

L'argument est connu. Les théâtres lausannois utiliseraient peu de comédiens du cru et bouclent leur distribution avec des seconds rôles français. Nous n'entrerons pas dans ce débat

sinon pour signaler que le propre de toute jeune génération est d'essayer de pousser celle qui la précède vers la sortie, surtout si elle est restée longtemps aux affaires.

## Moyens d'expression universels

On ne trouve pas du tout ce genre de débat dans la musique ou dans la danse. Il est vrai que ce sont des formes d'expression où la langue parlée importe peu. Le terrain de jeu d'un musicien ou d'un chorégraphe, c'est toute la planète. Un comédien sera réduit à l'espace francophone. Mais faut-il absolument vouloir être prophète en son pays et travailler dans la ville où

l'on a vécu et étudié? Il nous semble que ces professions sont historiquement nomades et voyageuses.

Il est vrai qu'il est sans doute plus facile pour une ville de subventionner le prestige plutôt que la création et les jeunes compagnies. On peut d'ailleurs se demander si le soutien financier à ceux qui débutent ou qui s'essaient à des recherches plus pointues ne devrait pas aussi se faire dans un autre cadre, plus large, moins confiné à une seule ville. Les dispositifs de soutien fédéraux qui existent pour les arts plastiques pourraient peut-être s'appliquer sous une forme ou sous une autre aux arts de la scène. Mais ne nous leurrions pas, il y aurait aussi des élus, des exclus et des polémiques sans fin sur les critères de choix. jg

## ÉCRITURE ET DESSIN

### Inclassable richesse

VOICI DIX ANS, nous avons découvert les travaux de Frédéric Pajak, aquarelles de petit format, touches délicates de couleurs fondues, saisies d'ambiance, souvenirs de Pékin qui faisait penser à Giverny. En même temps, des collages, toujours de petites dimensions, très chromatiques, plus hachés, plus abstraits. Ensuite est venu le temps des toiles de plus grands formats, marquées par la lumière et la mer, des taches de couleur jetées brutalement sur la toile, sans saturation, avec une large respiration. Un style se forgeait peu à peu. Et puis, mystère de la création, résultat de disputes et de déchirements, la source s'est tarie, les toiles se firent rares.

Mais à côté de la peinture, il y eut toujours des dessins montrés ici ou là, à la galerie Humus à Lausanne par exemple, en complète rupture de style, des traits durs, des corps offerts, exposés, une sexualité triste, agressive et méprisante, des visages masqués avec de faux nez à la Pinocchio, un monde sans tendresse. Et puis Pajak, touche à tout, avait aussi tâté de l'édition en créant des fanzines, des revues mariant texte et graphisme.

Depuis deux ans, tout s'est brusque-

ment mis en place, avec un livre sur Martin Luther, première tentative de mise en décalage de textes et de dessins, et le succès l'an passé, inattendu bien sûr pour un livre de ce prix, de ce format au titre étrange, *L'Immense solitude avec Frédéric Nietzsche et César Pavese, orphelins sous le ciel de Turin*. Voilà un intitulé pas franchement commercial. Cette année, Pajak récidive avec *Le chagrin d'amour*, même succès critique et public. Les dessins, sans long nez, sont exposés à la galerie ESF à Lausanne avec quelques toiles nouvelles, très calmes, apaisées.

Comme tous les artistes, Pajak sème de fausses pistes. Les critiques de la presse française pensent qu'il est un dessinateur qui écrit. Certains de ceux qui suivent son travail depuis longtemps considèrent plutôt qu'il est un peintre empruntant des chemins de traverse. Pendant ce temps, l'artiste court et nous nous essoufflons à le suivre. jg

L'exposition a lieu à la galerie ESF, 12 place St-François à Lausanne jusqu'au 23 décembre, ouvert du mardi au vendredi, 10h-18h30, le samedi jusqu'à 17h30.

## INDUSTRIE D'ARMEMENT

### Le fusil d'assaut au placard

ENCORE UNE TRADITION Suisse qui disparaît. Notre industrie de l'armement s'en va en morceaux. SIG vient d'être vendu à des intérêts allemands. Le fabriquant de notre fusil d'assaut, la Rolls des armes légères, semblait pourtant immuable. Dans ce paradis des armuriers que sont les États-Unis, la marque SIG faisait figure de haut de gamme. Mais des produits trop chers, paraît-il.

Quelque temps plus tôt, Saurer avait déjà cessé de fabriquer ses bons gros camions bien suisses, bien costauds pour se reconverter dans les machines textiles. Oerlikon-Contraves qui fit les premiers canons antiaériens conduits par radar a sombré corps et biens depuis longtemps.

Il ne reste plus que Pilatus, avec ses 1000 employés, ses 435 millions de chiffres d'affaires, une grosse PME bien de chez nous avec ses petits avions à hélices qui volent plus haut que tous les autres. Ils furent utilisés dans les années septante et quatre-vingt dans des opérations anti-guérillas en Amérique latine alors qu'ils n'étaient conçus que pour l'entraînement. Le monde est plein de gens méchants. jg

# Sur l'exercice du droit de grâce

**F**IGUREZ-VOUS QUE la Commission des Grâces du Grand Conseil vaudois, dont j'ai l'honneur de faire partie, a dû préavisier sur la demande de grâce d'un terroriste palestinien: Vous en souvient-il? Il avait détourné un avion, voici des années, le contraignant d'atterrir à Genève. Et puis ça s'était mal terminé: pour faire prendre au sérieux ses exigences, il avait exécuté un passager. Puis le vaillant major Troyon avait ordonné l'assaut. Et le terroriste fut saisi.

Je suis toujours frappé du soin avec lequel les membres de la Commission examinent chaque cas, pesant le pour et le contre, tentant de voir si des faits nouveaux se sont produits, qui permettent d'accorder une grâce ou partielle ou entière.

## Des situations qui dépassent l'ordinaire

Mais il y a des cas où elle se sent dépassée... Par exemple celui d'un Bulgare ou un Roumain qui épouse une Suisseuse – voilà qui est fort louable. Qui divorce après quelques années – ce sont des choses qui arrivent. Puis qui se remarie avec la même – c'est déjà plus déroutant! Puis qui tente d'étrangler sa femme, si bien qu'elle porte plainte, demande et obtient le divorce pour la seconde fois, cependant qu'il est incarcéré pour tentative de meurtre... Or le voici qui demande sa grâce: en effet, elle a retiré sa plainte; ils ont découvert qu'ils s'aimaient vraiment et veulent convoler pour la troisième fois!

Le paysan du Jorat, la mère de famille de la Côte ne trouvent rien dans leur propre vécu ou dans celui de leurs proches, qui les aiderait à comprendre...

De même, dans l'affaire du terroriste palestinien: pas plus nos juges que les conseillers d'Etat qui préavisent, que la Commission des Grâces n'ont beaucoup d'expérience du terrorisme – qu'ils condamnent, bien sûr, tout en se souvenant peut-être que lorsqu'il s'exerçait contre les troupes allemandes dans la France occupée de 1940 à 1944, on parlait des «héros de la Résistance»!

Le résultat en est que tant les juges que le procureur, que les conseillers d'Etat qui préavisent, que la majorité de la Commission des Grâces sont

complètement à côté du problème. Dans l'exposé des faits, le rapport soumis à la Commission expose qu'un régime de semi-liberté (le condamné revient chaque soir passer la nuit en prison) pourrait être institué dès le tant et tant; que la liberté conditionnelle pourra être accordée dès le... etc. Toutes dispositions fort raisonnables quand il s'agit d'un délinquant suisse ou établi en Suisse, qui pourra, en cas de bonne conduite, retrouver le métier qu'il exerçait – mais qui n'a pas de sens dans le cas d'un Libanais, n'ayant aucune attache avec notre pays et frappé de surcroît d'expulsion.

De toute manière, la Commission des Grâces n'avait pas à se prononcer sur le délit de terrorisme, condamné par le droit fédéral, mais uniquement sur le délit de fuite, de Bochuz.

Concernant la tentative de fuite, le rapport y voit une circonstance aggravante, ce qu'elle serait sans aucun doute si le délinquant avait voulu par là se soustraire à un châtement mérité. Mais ici, ce n'est pas le cas: au moment des faits, le Liban, patrie du requérant, se trouvait en guerre avec Is-

raël, qui avait envahi son territoire. On peut comprendre cette intervention, voire l'approuver – pour ma part, j'incline plutôt du côté d'Israël – puisque d'une part des troupes syriennes se trouvaient également au Liban, et que d'autre part les Palestiniens utilisaient le Liban comme une base à partir de laquelle ils exécutaient des raids contre les Israéliens. Il n'en reste pas moins que le requérant était un soldat d'un pays en guerre et qu'à cet égard, il avait non seulement le droit de s'évader, mais en quelque sorte le devoir. On n'a pas reproché au général Giraud de s'être échappé d'un Offlag allemand, ni à Mendès-France de s'être évadé d'une prison de Vichy. De ce point de vue, la déclaration liminaire du président de la Commission des Grâces, invitant à considérer ce recours comme n'importe quel autre recours en grâce, n'a pas paru défendable à quatre des dix membres présents (sur onze) de la Commission.

Ceci dit, quelle joie de se savoir en Suisse, plutôt qu'en Algérie, ou en Israël, ou au Liban, ou au Kosovo, etc. etc.!

Jeanlouis Cornuz

## COURRIER

### Quel modèle?

**J**AI ÉTÉ CONSTERNÉ par le compte-rendu du livre de Beat Kappeler «L'économie sourit aux courageux» sous la plume d'Yvette Jaggi (DP 1450). Laissons de côté l'analyse de la modernisation de l'Etat, mais proposer comme modèle le système américain de lutte contre le chômage laisse pantois. On peut donc avoir été secrétaire à l'USS et tout ignorer de la vie des travailleurs à revenus modestes et de leur situation face au chômage dans notre pays comme aux Etats-Unis. Quitter son pays pour gagner sa vie à l'étranger, comme beaucoup l'ont fait, parler une langue étrangère, faire des heures supplémentaires après neuf heures de chantier, faire vivre une famille avec 3000, voire 4000 francs par mois exigent un courage à côté duquel celui de Bill Gates est dérisoire.

Privilégier le courage contre la solidarité, c'est accepter la sauvagerie – et il ne faut pas s'étonner que Blocher en Suisse, Haider en Autriche continuent à être le premier parti des travailleurs à revenu modeste.

Claude Bossy

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (*ge*)

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*fg*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,  
Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@abonnement e-mail: 70 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: [domaine.public@span.ch](mailto:domaine.public@span.ch)

CCP: 10-15527-9

Site: [www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch)